

**CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 28 FEVRIER 2022, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLÉ
PROCES-VERBAL N° 378**

Ordre du jour

1. Appel (page 3)
 2. Déclarations de groupes (page 4)
 3. Procès-verbal N° 377 du 6 décembre 2021 (page 4)
 4. Remplacement de Julia Balmer (PSA) en tant que membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse (page 4)
 5. Remplacement de M. Antony Pelletier (RAU) en tant que membre de la Commission de l'Urbanisme (page 5)
 6. Remplacement de M. Gaëtan Aubry (RAU) en tant que membre de la Commission technique (page 5)
 7. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2021) (page 5)
 8. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant l'intégration de Moutier au projet de Réseau VTT de la République et Canton du Jura (N° 1736 – MO 704) (page 6)
 9. Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC intitulée : « Pour des sapins de Noël pérennes » (N° 1741 – MO 706) (page 7)
 10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? » (No 1671 – IN 457) (page 9)
 11. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative à l'école ménagère (N° 1738 – QU 398) (12)
 12. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative au dépassement de crédit lors de la réfection de la piscine (N° 1739 – QU 399) (page 12)
 13. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative au chauffage à distance (N° 1740 – QU 400) (page 13)
 14. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du PDC intitulée : « Des zones 30 à Moutier ? » (N° 1744 – QU 401) (page 14)
 15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 14)
 16. Communications (page 15)
 17. Questions orales (page 16)
 18. Divers (page 17)
-

Affaires en suspens

- **N° 1743 – IN 490 | Délai de réponse : 10.04.2022**
Interpellation urgente du PCSI intitulée : « CRISM – Sécurité des Prévôtois jusqu’au transfert »
 - **N° 1745 – QU 402 | Délai de réponse : 10.05.2022**
Question écrite de Moutier à Venir relative à la perte d’eau journalière à la piscine
 - **N° 1746 – IN 491 | Délai de réponse : 10.04.2022**
Interpellation urgente de Moutier à Venir relative à la culture du chanvre dans les locaux de la Verrerie
 - **N° 1747 – IN 492 | Délai de réponse : 10.05.2022**
Interpellation de Moutier à Venir relative à l’engagement du Gouvernement jurassien
 - **N° 1748 – MO 708 | Délai de réponse : 07.08.2022**
Motion de Mme Danila Sauvain (PSA) intitulée : « Un banc de l’amitié pour combattre l’isolement et prévenir le harcèlement scolaire »
-

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l’ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du Conseil de Ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l’écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- **Le plan de protection de la présente séance est disponible sur le site internet de la Municipalité**, dans la documentation du Conseil de Ville du 28 février 2022.
- **La réponse de la Confédération, du Gouvernement jurassien ainsi que du Conseil-exécutif à la résolution du Conseil de Ville du 6 décembre 2021 figurent dans la documentation du Conseil de Ville du 28 février 2022.**

INTRODUCTION

Mme Danila Sauvain, Présidente : Mesdames et Messieurs je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette première séance du Conseil de Ville de l'année. Je vous avoue que je suis un peu stressée donc je vous remerciais d'être tolérants.

Je commence par vous donner les informations suivantes : les mutations au sein du Conseil de Ville : Nomination de M. Jonathan Gosteli en tant que Conseiller de Ville pour le Rauraque, en remplacement de Mme Caroline Branca.

Pour les absences du Conseil de Ville : M. Pierre Coullery (PSA), est remplacé par Mme Laure Hagmann Bortolussi ; Mme Chantal Mérillat (RPJ), est remplacée par M. Thierry Choffat.

Pour le Conseil municipal : M. Jean-Jacques Cléménçon est absent.

Ordre du jour

Vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance, est-ce qu'il appelle à des modifications de votre part ? M. Clément Piquerez souhaite retirer la motion interne urgente du Rauraque intitulée « Un certificat Covid pour la population mais pas pour le Conseil de Ville ! » (No 1742 -MOI 707) figurant au point 11 de l'ordre du jour. Ce point est dès lors retiré et la motion est rayée du registre des interventions parlementaires.

M. Francis Pellaton souhaite également retirer la motion de Moutier à Venir relative à la sortie des personnes âgées (No 1737 – MO 705), figurant au point 9 de l'ordre du jour. Ce point est également retiré et la motion est rayée du registre des interventions parlementaires.

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres modifications et il est donc accepté tacitement. Les points seront décalés en conséquence.

1. Appel

Les listes de présence font constater ce qui suit :

– membres présents	: 26
– membres absents et excusés	: 2
– membres suppléants présents	: 2
– membres présents à la séance	: 28

26 membres sont présents :

PSA : Mmes Mylène Jolidon, Danila Sauvain, Lucie Scaiola, Corinne Schwab, Pauline Weiss, Marina Zuber et MM. Cédric Erard, Daniel Heizmann, Jean-Pierre Maitre, Patrizio Robbiani, Christophe Winistoerfer ; **PDC** : MM. Philippe Challet, Laurent Coste, Bastien Eschmann, Roland Piquerez, Giorgio Terazzi ; **RPJ** : MM. Enzo Dell'Anna, Frédéric Schwab ; **RAU** : MM. Toni Carabotti, Jonathan Gosteli, Clément Piquerez, Valentin Winistoerfer ; **INT** : Mme Laurence Carozza et M. René Wahli ; **MAV** : M. Francis Pellaton ; **PCSI** : M. Julien Berthold.

N.B. Lors de la séance du Conseil de Ville du 28 juin 2021, douze membres du Conseil de Ville ont donné leur démission avec effet immédiat et un avec effet au 30 septembre 2021.

2 membres sont absents et excusés :

PSA : M. Pierre Coullery ; **RPJ** : Mme Chantal Mérillat

2 membres suppléants sont présents :

PSA : Mme Laure Hagmann Bortolussi ; **RPJ** : M. Thierry Choffat

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, maire, M. Valentin Winistoerfer, vice-maire, Mmes Claire-Lise Coste, Suzanne Kohler ; MM. Karim Bortolussi, Pierre Sauvain, Pascal Eschmann, Marc Tobler.

1 membre est absent et excusé : M. Jean-Jacques Cléménçon

Est également présents :

M. Christian Vaquin, Chancelier

Présidence :

Mme Danila Sauvain, Présidente

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire à la Chancellerie

2. Déclaration de groupe

Mme la Présidente : Le Rauraque s'est inscrit pour les déclarations de groupe, M. Valentin Winistoerfer.

M. Valentin Winistoerfer : Madame la Présidente il faut encore mettre ces caches sur les micros ? Non ? Plus besoin ? Magnifique.

Madame la Présidente, chers collègues. Les élections complémentaires ont rendu leur verdict le 13 février dernier. De nouveaux visages viendront désormais compléter ce cénacle. Le Rauraque se réjouit de cette nouvelle et remarque avec bonheur que deux nouveaux jeunes rejoindront le Conseil de Ville. Ceci me semble très encourageant pour l'avenir de la vie politique au sein de notre belle cité.

Par ailleurs, le Rauraque tient ici à souligner toute l'efficacité du travail mené par les autorités communales ainsi que par le personnel de la Municipalité en marge de cet événement qui, d'un point de vue administratif et organisationnel, ne s'annonçait pas de tout repos.

Cet épisode, aux origines tragi-comiques, se referme sur d'excellentes notes. Place à de nouveaux défis. Merci de votre attention.

Mme la Présidente : Merci M. Valentin Winistoerfer.

3. Procès-verbal N° 377 du 6 décembre 2021

Mme la Présidente : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021. Est-ce qu'il appelle à des commentaires de votre part ? Si ce n'est pas le cas, veuillez l'accepter par un levé de carte.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le procès-verbal N° 377 du 6 décembre 2021 est accepté.

4. Remplacement de Mme Julia Balmer (PSA) en tant que membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse

Mme la Présidente : Le PSA propose la candidature de M. Michel Zbinden. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, M. Michel Zbinden est élu membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse, en remplacement de Mme Julia Balmer.

5. Remplacement de M. Antony Pelletier (RAU) en tant que membre de la Commission de l'Urbanisme

Mme la Présidente : Le Rauraque propose la candidature de M. Corentin Faivre. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, M. Corentin Faivre est élu membre de la Commission de l'Urbanisme, en remplacement de M. Antony Pelletier.

6. Remplacement de M. Gaëtan Aubry (RAU) en tant que membre de la Commission technique

Mme la Présidente : Le Rauraque propose la candidature de M. Clément Piquerez. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, M. Clément Piquerez est élu membre de la Commission technique, en remplacement de M. Gaëtan Aubry.

7. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2021)

Le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2e semestre 2021), comportant 12 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Mme Marina Zuber, Présidente de la Commission de gestion et de surveillance. Madame la Présidente, chers Conseillers municipaux, chers collègues. Vous avez tous pu prendre connaissance du rapport de Commission de gestion et de surveillance et je vous en remercie. Je n'ai pas grand-chose à ajouter de plus, si ce n'est de remercier encore une fois chaleureusement M. Silvère Ackermann, chef du SeJAC, et Mme Claire-Lise Coste, pour leur précieuse collaboration durant la rédaction dudit rapport. Je reste à disposition si vous avez des questions. Merci.

Mme la Présidente : Merci Mme Marina Zuber. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2e semestre 2021 ; SeJAC : activités, fonctionnement et financement) est accepté.

8. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant l'intégration de Moutier au projet de Réseau VTT de la République et Canton du Jura (No 1736 – MO 704)

La motion demande au Conseil municipal de contacter les autorités jurassiennes afin de pouvoir intégrer Moutier au Réseau VTT de la République et Canton du Jura.

Le Conseil municipal est à même de fournir les informations suivantes à la suite des contacts pris avec les instances compétentes de la République et Canton du Jura :

Une démarche est en effet en cours dans le canton du Jura. Toutefois, elle ne concerne pas le réseau existant de parcours VTT (balisé en rouge et qui emprunte surtout des chemins blancs). Cette démarche porte sur la création d'un autre réseau, destiné spécifiquement au VTT technique. Il s'agit de compléter l'offre par une série de sentiers plus techniques et plus raides dans les versants, en milieu naturel. Sachant que ces parcours, qui existent déjà en partie, sont empruntés (et parfois construits) de manière illicite, le Canton du Jura entend œuvrer à proposer une offre légale, attractive et dûment balisée.

A ce jour, les sentiers existants ou souhaités à Moutier ne figurent pas dans le concept des utilisateurs. L'Office de l'environnement a toutefois pris contact à fin octobre avec l'association la Roueracienne et avec le bureau mandaté afin de leur demander d'intégrer sans délai le territoire de la commune de Moutier au projet. Cette extension peut se faire à court terme (discussions avec les milieux locaux du VTT, choix d'itinéraires, évaluation de ces itinéraires par rapport aux valeurs naturelles, etc.). Cette volonté a trouvé un bon écho auprès des acteurs et diverses réunions devraient avoir lieu à Moutier cet hiver pour compléter le concept.

Le Plan sectoriel pourra donc également intégrer les sentiers prévôtois, en anticipant ainsi le transfert de Moutier dans le canton du Jura. Il semble en effet judicieux et pragmatique de déjà planifier le VTT technique pour tout le territoire jurassien. Le canton de Berne sera bien sûr consulté au stade du plan sectoriel. Les services des deux cantons seront également en contact en amont afin d'échanger les données pertinentes, au niveau de la nature et de la faune notamment. La validation finale des sentiers, dès 2023 si les clubs de VTT jouent le jeu, devra toutefois intervenir encore selon les procédures d'autorisation en vigueur dans le canton de Berne.

En conclusion, le canton du Jura souhaite se montrer proactif dans ce dossier et profiter des démarches en cours. Il répond donc déjà aux demandes de la motion déposée en suivant et finançant l'extension de ce projet à Moutier.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville **d'accepter la motion, la considérer comme étant réalisée et de la classer.**

Mme Claire-Lise Coste, rapporteur du Conseil municipal. Mme la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de ville. Comme vous avez pu en prendre connaissance, dans sa réponse le Conseil municipal a pris les contacts demandés et leurs issus ont été favorables.

Le plan sectoriel pourra donc intégrer les sentiers prévôtois.

Nous vous proposons d'accepter la motion, de la considérer comme réalisée et de la classer.

Mme la Présidente : Merci Mme Claire-Lise Coste. M. Cédric Erard, auteur de la motion.

De sa place, M. Cédric Erard indique qu'il ne souhaite pas s'exprimer.

La discussion continue. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la motion No 1736-MO 704 est acceptée, considérée comme étant réalisée et classée.

9. Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC intitulée : « Pour des sapins de Noël pérennes » (No 1741 – MO 706)

La motion demande de repenser les espaces de décoration en ville afin d'y planter des sapins qui pourront, d'ici quelques années, recevoir des décorations de Noël.

En 2021, la Municipalité a déjà anticipé la réalisation de la présente motion et a renoncé à mettre en place les deux sapins de Noël habituels, au profit de l'illumination des deux pins existants situés devant l'ancien magasin Coop.

Un texte, rédigé par M. Valentin Zuber, Chef du Dicastère des Travaux publics, expliquant ce changement, a d'ailleurs paru dans le magazine « Moutier.ch », dans l'édition du mois de décembre 2021.

La Conseil municipal est favorable à la plantation de sapins ou d'autres arbres indigènes sur le territoire de Moutier. Il s'agit toutefois de tenir compte de toutes les contraintes (sécuritaires, techniques, liées à la propriété).

Le service des Travaux publics informe que trois sapins pourraient être plantés en ville, le long de la route cantonale (un au centre de Moutier et un à chaque entrée de la ville). Ils seraient ainsi également visibles pour les personnes en transit.

À titre indicatif, le prix d'un sapin (épicéa orientalis) d'une hauteur d'environ 3.50 m s'élève à environ Fr. 2'000.—.

En cas d'acceptation de la motion, le montant correspondant sera inscrit au budget communal 2023.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion.**

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je serai assez bref. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal à une initiative qui avait déjà été mise quelque peu en œuvre durant le dernier Noël puisque nous avons décoré des arbres déjà existants. A ce stade, le Conseil municipal adhère en tout point aux propositions des motionnaires et vous invite donc à accepter la motion. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci M. Valentin Zuber. M. Philippe Challet, auteur de la motion.

De sa place, M. Philippe Challet indique qu'il ne souhaite pas s'exprimer.

La discussion continue. M. Enzo Dell'Anna.

M. Enzo Dell'Anna : Mon intervention est juste pour animer un petit peu les débats, parce que ça risque d'être assez comme un long fleuve tranquille ce soir. Je voulais juste dire que je suis tout à fait d'accord, et le RPJ également, avec cette motion. Juste une remarque, pour le CAP, on coupe effectivement un sapin de Noël lorsqu'on fait le Noël du CAP sur la place de l'Eglise. Ce que je voulais juste préciser, ce n'est pas parce qu'on coupe un sapin que forcément on est anti écologique ou qu'on fait des dégâts à la nature. Donc généralement, enfin toujours, ce sapin est coupé en collaboration avec la Bourgeoisie, qui l'offre d'ailleurs au

CAP et à la population, et on choisit toujours un sapin qui est de toute façon, j'entends soit condamné, soit sous une ligne électrique, soit à un endroit qui n'est pas approprié, et qui aurait dû être enlevé de toute façon.

Voilà, c'était juste pour donner cette précision et animer le débat.

Mme la Présidente : Merci M. Enzo Dell'Anna. La discussion continue. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je trouve ça bien du point de vue écologique de ne pas aller couper chaque année trois arbres, trois sapins, pour mettre dans la ville, mais on propose d'acheter ces sapins pour les planter définitivement à Fr. 2'000.- pièce, ce qui représente Fr. 6'000.-. C'est des sapins de 3.50 m. Un sapin de 3.50 m, même bien illuminé, je ne sais pas s'il va tirer l'attention vraiment des gens qui rentrent, qui sortent de la ville, ou qui passent par le milieu de la ville.

Une chose qui était très bien cette année, c'est que l'électricien, je ne sais pas qui a donné l'ordre, s'ils ont fait ça de leur propre chef, c'est d'avoir décoré les pins gras qui sont près de l'ancien centre Coop. Un arbre de 3.50 m, pour qu'il soit à mon avis un peu visible, faire peut-être 1 m, 2 m, il ne va pas pousser en une année. Il faudra peut-être dix ans, douze ans, quinze ans, pour qu'on le voie. Alors que dans les forêts, si vous allez un peu promener, vous verrez que quand on débarde du bois, vous allez voir un peu les dégâts et puis vous allez voir un petit peu ce qu'on en fait des petits sapins. Alors ça, ils en ont que cure. Et en plus, si le garde-forestier qui va couper les sapins pour la commune de Moutier fait bien attention, il risque de faire encore mieux qu'enlever quelque chose. Il prendra peut-être son sapin au milieu d'un « tchoquet » de sapins, ce qui va libérer un peu de la lumière, qui va profiter aux sapins qui l'entourent et je pense que c'est dans ce sens-là, c'est encore mieux que de se dire on laisse tout ça ensemble.

Alors si vous voulez dépenser Fr. 6'000.- pour des sapins, pour moi vous pouvez les dépenser mais je trouve que ce n'est pas en enlevant trois sapins par année qu'on va vraiment faire crever la forêt.

Mme la Présidente : Merci M. Francis Pellaton. La discussion continue. M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, M. Pellaton. J'ai effectivement bien compris vos propos. L'initiative est effectivement venue d'une discussion qu'on a eue avec le service des Travaux publics quant à décorer les arbres qui sont devant l'ancien centre Coop, donc on déroge quelque peu à la tradition même si ce n'est effectivement pas des sapins. Cette initiative devrait rester, nous avons trouvé que c'était intéressant que c'était une belle mise en valeur d'arbres existants à Moutier. C'était aussi intéressant par l'ampleur et l'emplacement des arbres en question. Donc ça dans les faits ça devrait rester. Maintenant quant à la proposition faite par les motionnaires, il nous semblait qu'il y avait deux choses intéressantes. Effectivement, en préambule, je vous dirais qu'il faut savoir raison garder, ce n'est pas un désastre écologique et puis on ne va pas faire une révolution environnementaliste en achetant trois sapins qu'on va planter en ville. Néanmoins, acheter des sapins déjà coupés ça a un coût, c'est Fr. 600.- chaque année au budget, donc effectivement le calcul est correct. Là on fera un investissement de Fr. 6'000.-, ce qui veut dire que d'ici dix ans environ c'est remboursé, avec des sapins qui à ce moment-là auront grandi et puis auront pris une certaine ampleur. Ça c'est le premier objectif, c'est-à-dire que du point de vue financier une dépense de Fr. 6'000.- amortie en dix ans ça nous semblait tout de même assez acceptable.

Le deuxième objectif aussi c'est quelque part l'effort que l'on fait et qui répondait aussi à différentes interventions parlementaires qui ont été faites ces derniers temps, de verdier l'espace public, l'espace urbain en particulier. Donc on admettra, on est pas à Singapour, et Moutier est une ville relativement verte, mais nous avons des objectifs de politique environnementale à mener et je crois que toute action qui va dans le sens de davantage verdier l'espace urbain, à notre sens est bonne à prendre.

Donc sans toutefois contredire les arguments de M. Pellaton, qui me semblent tout à fait corrects et que je retiendrais néanmoins et notamment à la partie de poursuivre l'opération que nous avons faite devant le centre Coop, je vous invite évidemment à accepter la motion. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : *Le texte de M. Francis Pellaton n'est pas audible.*

Mme la Présidente : Merci M. Francis Pellaton. La discussion continue. M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : M. Pellaton nous avons pris bonne note de vos remarques, je vous garantis que nous rendrons attentifs les services concernés à planter correctement ces sapins qui ne devraient pas gêner et qui s'intégreront dans notre plan d'aménagement local au mieux, c'est-à-dire pour remplir les objectifs d'aménagement du territoire et puis d'environnement, et ça je vous le garantis.

Mme la Présidente : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 27 voix, la motion No 1737-MO 705 est acceptée.

10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? » (No 1671 – IN 457)

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'Hôpital de Moutier, l'établissement hospitalier a créé un groupe de travail « Riverains, Municipalité de Moutier et Hôpital de Moutier ».

Le contenu de l'interpellation a été traité au sein de ce groupe de travail, puis, dans un second temps, par le sous-groupe sécurité routière.

A la question posée par le Rauraque, la réponse est unanime. Toutes les parties représentées se positionnent défavorablement eu égard à une nouvelle réglementation de la circulation ou aménagement routier.

L'Hôpital souligne que de telles mesures compliqueraient les arrivées et départs des ambulances et rallongerait les temps d'intervention. La direction souligne en outre que, dans un avenir proche, les camions de livraison seront remplacés par des camionnettes utilitaires, ce qui limitera les nuisances.

Le problème rencontré dans cette rue porte principalement sur les dangers pour les piétons. Le manque de visibilité, ainsi que l'absence de marquage au sol d'une bande piétonne constituent des inconvénients auxquels il doit être remédié.

Dans le but de résoudre au mieux cet aspect, la sécurité des piétons sera intégrée dans l'étude sur la mobilité douce, en cours actuellement, ainsi que lors de la création du futur plan de quartier « Villa Holzer ».

Mme Suzanne Kohler, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Vous avez tous pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? » A la question posée par le Rauraque, la réponse est unanime. Toutes les parties représentées se positionnent défavorablement eu égard à une nouvelle réglementation de la circulation ou aménagement routier. Dans le but de résoudre au mieux cet aspect, la sécurité des piétons sera intégrée dans l'étude sur la mobilité douce en cours actuellement, ainsi que lors de la création du futur plan de quartier « Villa Holzer ». Merci.

Mme la Présidente : Merci Mme Suzanne Kohler. La première signataire de cette interpellation était Mme Caroline Branca. Comme elle a démissionné, elle a été reprise par

M. Clément Piquerez. Est-ce que M. Piquerez vous vous déclarez satisfait ou non de la réponse donnée ?

De sa place, M. Clément Piquerez se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. Julien Berthold demande la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville.

M. Julien Berthold : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La sécurité routière est un sujet récurrent pour notre Conseil de Ville. J'ai dénombré pas moins de neuf interventions parlementaires s'y rapportant depuis le début de la législature. Et on ne compte même plus le nombre de commentaires faisant état d'incivilités routières sur les réseaux sociaux. Ce soir, deux interventions occupent même notre législatif.

Sans me vouloir exhaustif, j'ai relevé des remarques au sujet de la circulation en vieille ville, à Sur-Menué, à Fin-Lépine, à la rue Beausite, aux abords des écoles, au Chemin de Graiterie. On ne peut nier qu'un problème existe. Malgré cela, il semblerait que rien ne se passe. En réponse à mon interpellation du 29.6.2020 concernant la vieille ville, le Conseil municipal indiquait que de nouvelles mesures seraient prises rapidement pour améliorer la situation. A ma connaissance aucune nouvelle mesure n'a été prise. Est-ce que ce dossier est passé aux oubliettes ? En sera-t-il de même pour celui-ci ? Faut-il attendre un accident pour que les choses bougent ? Est-ce que le Conseil municipal pourrait nous informer un peu plus sur le travail du sous-groupe de travail « Sécurité routière » et quelles sont les pistes concrètes qui y sont discutées pour améliorer les problèmes de sécurité routière à Moutier ? Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Julien Berthold. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : *Le texte de M. Francis Pellaton n'est pas audible.*

Mme la Présidente : Merci M. Francis Pellaton. La discussion continue. M. Laurent Coste.

M. Laurent Coste : Madame la Présidente, chers collègues. Puisque la discussion est ouverte, je crois qu'il faut bien dire qu'en ville de Moutier les améliorations apportées au trafic c'est un peu comme l'Arlésienne, on en parle depuis très longtemps, on n'a jamais rien vu. Je regrette que le Conseiller municipal en charge de ce dossier ne soit pas là ce soir. Peut-être est-il en train de travailler justement sur ce fameux rapport que nous attendons depuis si longtemps. Je sais que le Conseil municipal a pour habitude depuis les nombreuses années que je suis membre de ce Conseil de Ville, pour dire que la question de la circulation est une compétence exclusive du Conseil municipal. J'aimerais néanmoins que le Conseil municipal entende ici ce qu'il faut bien appeler une certaine exaspération des Conseillers de Ville et partant également certainement d'une partie de la population. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Laurent Coste. La discussion continue. M. Pascal Eschmann.

M. Pascal Eschmann : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs de la presse, chers collègues. Comme il a été dit, mon collègue Président du sous-groupe de sécurité routière étant absent ce soir, je me dois quand-même, étant membre de la commission sécurité routière, d'apporter quelques réponses aux questions qui ont été posées. Je répondrais spontanément de la façon suivante : Concernant le premier point, les questions liées à la mobilité douce, je peux vous dire que dans le sous-groupe de la sécurité routière nous avons pris en main maintenant la problématique de la circulation à 30 km/h dans la ville de Moutier, sur tout son territoire. Il faut savoir qu'il y a plus de dix ans, lorsque l'étude avait été confiée à un bureau spécialisé de Bienne, la réglementation cantonale et fédérale était très stricte et les interventions liées à ce marquage de zones à 30 km/h engendraient des interventions et des coûts très importants. Entre temps, vous aurez pu peut-être le lire dans la presse dernièrement, des réglementations se sont simplifiées dans le canton de Berne elles sont encore en voie de consultation, mais nous espérons effectivement, face à cette situation allégée, pouvoir apporter des réponses bien précises à la population de Moutier. Il faut savoir que le sous-groupe de sécurité routière a rencontré une délégation de citoyens et de citoyennes prévôtoises qui sont venus expliquer leurs doléances, donc nous prenons ce sujet

très au sérieux et nous allons essayer d'apporter, remonter des pistes au Conseil municipal, qui pourra prendre des décisions.

Cela a été dit, M. Coste l'a dit, c'est une préoccupation effectivement de la compétence du Conseil municipal mais sachez que c'est un souci qui nous importe et nous allons y apporter, maintenant que la voie législative est simplifiée, nous allons essayer d'y apporter des réponses.

En ce qui concerne l'intervention de M. Pellaton pour le marquage dans la zone de l'hôpital et en lien avec la mobilité douce en lien avec le plan de quartier de la Villa Holzer, je voudrais quand-même rappeler à M. Pellaton que cette procédure est une procédure qui est en fait initiée par un privé. La commune accompagne ce privé mais ce n'est pas un plan de quartier qui est géré par la commune de Moutier, donc qui est initié par la commune de Moutier, et nous sommes aussi dépendants du calendrier imposé par cet investisseur privé.

Il n'empêche que nous sommes à bout touchant avec le plan de quartier. Juste pour rappel le plan de quartier de la rue du Moulin a engendré des procédures bien plus longues que ça dans le canton de Berne, c'est une spécialité, donc on a des procédures assez compliquées au niveau des plans de quartier, des modifications de plan de quartier, mais nous sommes à bout touchant avec ce plan de quartier de la Villa Holzer et je crois qu'en lien avec ce plan de quartier, il y a effectivement une étude de circulation piétonne, mobilité douce, qui est présente et nous allons pouvoir apporter un complément de solution à ce qui a été présenté ce soir ici par le Conseil municipal en réponse à cette interpellation. C'est les quelques précisions que je voulais apporter en tant que remplaçant de mon collègue Jean-Jacques Cléménçon. Merci et bonne soirée.

Mme la Présidente : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion continue. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : *L'intervention de M. Francis Pellaton est inaudible.*

Mme la Présidente : Merci M. Francis Pellaton. M. Daniel Heizmann.

M. Daniel Heizmann : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je réagis à propos de ce que j'ai entendu de la part de M. Eschmann, quand il dit que la discussion tourne quand-même maintenant puisqu'on l'a lu dans la presse aujourd'hui, sauf erreur, que le 30 km/ peut être implanté partout, il n'y a plus d'interdiction d'après des études, enfin c'est la discussion qui court, et puis que la sous-commission pas la commission, la sous-commission est en train peut-être d'étudier cela. Moi mon raisonnement c'est le suivant : je n'ai rien contre le fait qu'on doive peut-être faire quelque chose. Mais il faudrait peut-être une fois que chacun aille se planter vers les écoles, et regarde qui c'est qui vient à l'école. Qui c'est qui vient à des vitesses pas possibles parce qu'on est en retard pour vite déposer le gamin, et puis qui n'en ont rien à secouer de ce qui se passe si un gamin traverse la route. Il faudrait peut-être commencer par contrôler cela. Après il faut aussi voir ce qui se passe. Quand on habite à 500 mètres de l'école et qu'on se déplace avec une grosse bagnole pour aller chercher son gamin, la mobilité douce peut-être que c'est là qu'il faudrait faire quelque chose. Mais ma question plus précise concerne l'histoire du 30 à l'heure. Qu'advient-il si on arrive dans une telle configuration des services de secours ? C'est une question qui se pose à travers toute la Suisse, y compris à Lausanne, y compris à Genève, où ça a créé de gros problèmes là où il y a des 30 km/h où et bien ma fois, quand c'est 30 km/h c'est 30 km/h pour tout le monde. Mais moi ce n'est pas mon problème de savoir si les pompiers sont avec les gyrophares, la sirène et puis la fanfare devant et puis qu'ils franchissent cela. Pour que les pompiers partent depuis le hangar, c'est des citoyens qui habitent chez eux, qui doivent se rendre au hangar pour pouvoir partir. Alors imaginez-vous maintenant vous habitez à la Courtine, aux Fauvettes, il est midi moins cinq, vous êtes pompier, vous avez une alarme, vous descendez c'est 30 km/h. Jusqu'à quand vous avez traversé la ville j'ai l'impression de dire que vous avez meilleur temps d'aller boire l'apéro parce qu'il n'y a plus grand-chose à faire là où vous devrez aller. Donc quelle est l'approche qu'on aura là contre ? Et je pense que c'est quelque chose d'important parce que la loi elle est pour tout le monde. Et si je dis ça c'est parce qu'il y a eu des réactions y compris du Touring Club Suisse, qui dit qu'il faut faire attention à ce qu'on fait. Donc oui pour prendre des précautions mais peut-être qu'il y aurait aussi une certaine éducation à faire. Alors je sais ce qui va m'être répondu, que ça a déjà été dit, qu'il y a déjà eu assez d'histoires, qu'on avait déjà assez contrôlé, que la police elle est présente par rapport à ces histoires. Moi j'habite tout près de Chantemerle,

mais je vous dis qu'il y a des fois ça fait souci de voir comme les gens arrivent pour tourner devant Chantemerle, où il y a la déchetterie, pour repartir depuis ces places de parc, donc oui on peut faire quelque chose mais attention. Mais ma priorité pour moi c'est quand-même toujours cette histoire des secours qui doivent se déplacer, qu'est-ce qu'on va faire, ou est-ce qu'ils auront des problèmes ces gens-là ? Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Daniel Heizmann. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

11. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative à l'école ménagère (No 1738 – QU 398)

Le Conseil municipal répond comme suit aux questions posées dans l'intervention parlementaire :

- **Est-ce que le Conseiller en charge du dossier était au courant du soi-disant prix de la location trop élevé ?**

Le Conseiller en charge du dossier, de même que le Conseil municipal, étaient informés du montant du loyer, qui a fait l'objet de négociations avec le propriétaire de l'immeuble sis au Passage de l'Ours.

- **Si oui, en a-t-il averti l'ensemble du Conseil communal ?**

Le Conseil municipal disposait de l'ensemble des éléments lui permettant de formuler une proposition au Conseil de Ville.

Mme la Présidente : M. Francis Pellaton, auteur de la question, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Francis Pellaton se déclare à moitié satisfait de la réponse donnée.

12. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative au dépassement de crédit lors de la réfection de la piscine (No 1739 – QU 399)

Le 22 juin 2014, le Corps électoral a approuvé un crédit indexable de Fr. 1'815'000.— pour la déconstruction et la reconstruction des vestiaires, de l'entrée et du café/restaurant de la piscine municipale de Moutier par 1'762 oui et 179 non.

Le projet de rénovation de la piscine municipale a été élaboré par un bureau d'architecture de la place, mandaté par le service des Bâtiments. Ledit bureau a travaillé de concert avec un autre bureau d'architecture sis à Bienne. Conformément au calendrier établi le 13 juillet 2014, les travaux devaient débuter le 14 septembre 2015 et se terminer le 1er avril 2016. Diverses soumissions d'entreprises ont été transmises à la Commission technique pour la réalisation de l'ouvrage. La fin du chantier a été repoussée à plusieurs reprises.

Une situation du contrôle des coûts devait être transmise de manière régulière à la Municipalité. Le 31 mars 2016, un dépassement de Fr. 135'772.40 était constaté. Le 4 juillet 2016, le bureau d'architecte a informé la Municipalité que les travaux étaient terminés.

Plusieurs défauts ont été constatés par la suite. Différentes entreprises ont dû intervenir. Au total, les travaux auront coûté environ Fr. 385'000.— de plus (subventions et remboursements de Fr. 130'000.— déduits) que le crédit initialement accepté en votation populaire.

Au début de la présente législature, le dossier n'était toujours pas bouclé en raison de nouveaux travaux effectués. Le Conseil municipal a procédé à une analyse détaillée de la situation. Il a constaté que le dépassement de crédit était tel qu'un examen complet des responsabilités devait être mené. C'est la raison pour laquelle un expert externe et indépendant a été mandaté le 17 avril 2019.

Les conclusions du rapport de l'expert, rendues les 2 décembre 2019 et 25 mai 2020, sont contestées par divers protagonistes et font toujours l'objet d'une procédure de négociation entre les parties. Il est à noter que le dossier est juridiquement complexe sous certains aspects et nécessite des recherches approfondies.

Le Conseil municipal peut répondre comme il suit aux questions posées :

- **Quel est le nom de ce bureau et combien cet audit va coûter ?**

Le mandat d'expert a été confié au bureau « B architecture » à Delémont. Le coût de l'expertise s'élève à Fr. 28'576.90.

- **Où en est-il dans son travail ?**

Le rapport a été transmis au Conseil municipal en décembre 2019. Les conclusions étant contestées, des séances ont été organisées afin d'affiner certains éléments. Un rapport complémentaire a été transmis au Conseil municipal en mai 2020. Depuis, le Conseil municipal est en discussion avec deux bureaux d'architectes impliqués dans les travaux, le but étant de trouver un accord à l'amiable pour régler le litige.

- **Quand pense-t-il rendre son rapport ?**

Voir la réponse précédente. A ce stade, l'expert a répondu au mandat confié par le Conseil municipal.

- **Si ce rapport a été rendu au Conseil municipal, quand va-t-il être présenté au Conseil de Ville ?**

Le rapport pourra être consulté par les membres du Conseil de Ville au terme de la procédure en cours (tentative de négociations).

Mme la Présidente : M. Francis Pellaton, auteur de la question, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Francis Pellaton se déclare non satisfait de la réponse donnée et demande la discussion.

Mme la Présidente indique que la discussion n'est pas possible sur une question écrite.

13. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative au chauffage à distance (No 1740 – QU 400)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées dans l'intervention parlementaire :

- **Est-ce que la commune fait bien partie de cette société ?**

Non, la Commune de Moutier ne fait pas partie de la société EBL. Concernant le démarchage, il est assuré par la société EBL, en collaboration avec la société CAD Moutier SA.

- **Si oui, quel montant la commune a-t-elle mis dans cette société ? Ce montant représente quel pourcentage dans le capital-actions ?**

La Municipalité de Moutier n'est pas actionnaire de la coopérative EBL. Toutefois, elle détient le 100 % de la société CAD Moutier SA, dont le capital-actions s'élève à Fr. 150'000.—.

- **Qui représente la commune dans cette société ? à la rigueur au Conseil d'administration ou à la direction ?**

Il n'y a pas de représentant de la Commune de Moutier au sein de la coopérative EBL. En revanche, les trois sièges de la société CAD Moutier SA sont occupés par le délégué à l'énergie de la Ville de Moutier, l'administrateur des finances ainsi que le Conseiller municipal en charge du dicastère de l'Energie.

Mme la Présidente : M. Francis Pellaton, auteur de la question, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Francis Pellaton se déclare non satisfait de la réponse donnée.

14. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du PDC intitulée : « Des zones 30 à Moutier ? » (No 1744 – QU 401)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante à la question posée dans l'intervention parlementaire :

Une étude globale sur la faisabilité de zones 30 sera menée dans le courant de l'année 2022, sous la conduite du sous-groupe de sécurité routière. Elle portera sur la limitation de vitesse dans de nombreuses rues de la ville.

La planification des travaux, qui implique notamment le recours à des intervenants externes, laisse entrevoir des premières réalisations possibles dans le courant du dernier trimestre.

Mme la Présidente : M. Laurent Coste, auteur de la question, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Laurent Coste se déclare satisfait de la réponse donnée.

15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

Mme la Présidente : M. Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais vous donner quelques informations concernant la Verrerie, peut-être que vous vous posez quelques questions.

Mais si vous le permettez, je vais d'abord avoir une solide pensée pour le peuple ukrainien, et pour les trois ressortissants enregistrés à Moutier et aussi pour les quatre ressortissants Russes qui ne comprennent peut-être pas les décisions et les coups de tête de leur président. Dans ces temps de grande incompréhension, Moutier pense à vous.

Je reviens maintenant à l'ancienne Verrerie et aux questions que peut-être vous vous posez. Vous vous souvenez qu'en toute fin d'année 2021, la Municipalité avait été alertée par des effluves bizarres mêlées à quelques appels téléphoniques et réactions sur les réseaux sociaux. Une entreprise chinoise avait sans véritable autorisation d'implantation débuté une production de chanvre dans certains des locaux de la Verrerie.

Le 19 décembre, une délégation municipale avait rencontré le propriétaire, chinois lui aussi, ses conseillers immobiliers (un Bureau d'architecture local) et des responsables de l'entreprise en cause, sur place dans les locaux même de l'ancienne usine.

Une exigence avait alors été donnée pour la poursuite de l'exploitation : c'était de réussir dans les derniers jours de l'année à diminuer sensiblement les odeurs provenant du lieu et qui indisposaient une partie de la population prévôtoise.

En une dizaine de jours, quelques dispositions techniques ont permis aux exploitants de réduire les effets désagréables, ce qui a été reconnu le 30 décembre lors d'une seconde rencontre entre les mêmes protagonistes. À cette occasion, il a été rappelé que le 19 janvier 2022, une grande séance regroupant toutes les actrices et tous les acteurs responsables d'une telle implantation, aurait lieu sur place pour définir avec précision les contours légaux d'une telle démarche. Outre les personnes déjà citées, seraient présentes à la réunion des délégations cantonales des Offices de l'Économie et de l'Environnement et une autre de l'AIB. Ce mercredi-là, ce 19 janvier, il a été décidé que l'entreprise avait jusqu'à fin février pour déposer la demande de permis d'exploitation à la commune, responsable pour ce type de production.

Il avait encore été notifié que toute une série d'aménagements du bâtiment devaient être entrepris autant par le propriétaire que par les exploitants. Là, les délais ne sont évidemment pas aussi rapprochés. En effet il est difficile de réaffecter un tel bâtiment en quelques semaines. Enfin tous les aspects régis par la législation du travail (horaire, aération, sécurité, salaire et autres) devaient eux aussi être redéfinis.

Bref, on est aujourd'hui le 28 février, on va laisser à l'entreprise jusqu'à la fin de la semaine pour nous faire parvenir la demande, les délais postaux sont ce qu'ils sont, mais au-delà, le Conseil municipal va prendre ses responsabilités.

Pour le reste, le canton a ses règles qui se doivent d'être respectées. Le Conseil municipal suivra évidemment les éventuelles recommandations ou décisions émanant des offices cités précédemment.

Voilà ce que je peux dire ce soir. Vous pourriez peut-être rétorquer que la commune a mis long pour réagir, mais je pense au contraire que compte tenu des réalités organisationnelles actuelles, ce temps a été relativement court.

Je rappelle qu'on ne dispose plus, depuis la suppression de la Police municipale, d'une police des constructions. Le personnel du département de l'Urbanisme, qui a pris le relais à ce titre, se résume à la présence du chef de service à temps complet et d'une secrétaire à temps partiel. Je ne peux donc que les féliciter pour avoir réussi à mettre sur pied la séance du 19 janvier, à peine cinq mois après le lancement de l'exploitation. Merci de votre attention.

Mme la Présidente : Merci M. Marcel Winistoerfer.

16. Communications

Interventions parlementaires déposées le 28 février 2022

- N° 1749 – MO 709, Motion du PCSI relative au catalogue des prestations de l'administration communale.
- N° 1750 – MO 710, Motion du PDC intitulée : « Révision du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Moutier ».
- N° 1751 – IN 493, Interpellation du PCSI intitulée : « Promotion économique : Quelles conditions ? ».

Dans les informations, je vous rappelle que, comme mentionné dans la convocation à la présente séance, les réponses de la Confédération, du Conseil-exécutif du canton de Berne ainsi que du Gouvernement jurassien à la résolution du Conseil de Ville du 6 décembre 2021

figurent dans les documents à disposition des Conseillers de Ville sur le site internet de la Municipalité (avec documentation de la séance de ce soir).

17. Questions orales

Mme la Présidente : Trois personnes se sont inscrites. M. Clément Piquerez.

M. Clément Piquerez : Madame la Présidente, chers collègues. Lors de sa séance du 27 janvier 2020, le Conseil de Ville acceptait la motion intitulée : « Macarons pour automobilistes imbibés en fin de soirée » pour que les automobilistes puissent laisser leur voiture parkée toute la nuit sans trouver d'amende le lendemain sur leur pare-brise. En début d'année, nous apprenions dans la presse que lesdits macarons avaient été mis en place et qu'aucun n'avait trouvé preneur. Je remercie le Conseil municipal d'avoir réalisé la motion, par contre je n'ai jamais entendu ou vu la moindre information officielle à ce sujet. C'est pour cela que je remercie le Conseil municipal de répondre aux questions suivantes : Depuis quand les macarons sont disponibles et où peut-on les trouver ? Est-ce que le Conseil municipal a communiqué officiellement sur ce sujet ? Est-ce que le Conseil municipal va mettre en avant ces macarons, par exemple dans le « Moutier.ch » ou sur la page Facebook de la commune ? Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente : Merci M. Clément Piquerez. Est-ce que Mme Kohler veut répondre à la place de M. Clément Piquerez ? Ce n'est pas le cas. M. Roland Piquerez s'est également inscrit pour une question orale.

M. Roland Piquerez : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Il y a exactement 20 mois, ce parlement acceptait la motion 669 du PDC qui avait été déposée 8 mois plus tôt concernant une amélioration des passages piétons pour non-voyants en ville de Moutier. Même s'il était favorable à cette démarche, le Conseil municipal proposait le postulat pour lui permettre de prendre contact avec les instances cantonales.

Lors du débat, M. le Conseiller municipal Jean-Jacques Clément Piquerez répétait que ce projet n'était pas contesté mais citait que son coût était onéreux et qu'il fallait également avoir l'avis du canton, et que cela prendrait énormément de temps. C'était il y a 20 mois, ou 600 jours.

Alors mes questions : Est-ce que le coût de cette réalisation a été chiffré ? Des démarches ont-elles été faites auprès du canton ? Et si oui quelle a été sa réponse ? Ou alors la réalisation de ces lignes de sécurité est-elle programmée cette année ? Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse.

Mme la Présidente : Merci M. Roland Piquerez. Est-ce que quelqu'un au Conseil municipal peut répondre ? Ce n'est pas le cas. Réponse à la prochaine séance. M. Julien Berthold s'est également inscrit pour une question orale.

M. Julien Berthold : J'espère que j'aurai un peu plus de chance que mes deux précédents collègues. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La commune propose depuis plusieurs années des cartes de parcage pour les artisans qui effectuent des travaux dans le centre-ville. Deux cartes par entreprise au prix de Fr. 100.- par année leur étaient proposées. Depuis cette année, ces cartes de parcage sont passées d'un prix de Fr. 100.- à Fr. 250.-, limitées à une seule par entreprise et nominatives. Est-ce que le Conseil municipal peut nous expliquer la raison de ce changement ? Est-ce que le CAP a été consulté ? Est-ce qu'il était favorable ? Et est-ce que ces cartes rencontrent le même succès à ce nouveau tarif, deux fois et demi le prix initial ? Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Julien Berthold. Vous aurez aussi votre réponse lors de la prochaine séance. M. Pascal Eschmann.

M. Pascal Eschmann : Puisque Enzo le mentionne, voilà je vous informe aussi qu'on a reçu effectivement un courrier du CAP dans ce sens-là et puis cette demande a été posée sur la table du Conseil municipal, qui est en train de l'étudier, d'y répondre. Donc on fait suivre

mais on a déjà effectivement reçu aussi un retour du CAP dans le même sens que ce que tu viens de dire Julien. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Pascal Eschmann.

18. Divers

Mme la Présidente : Personne ne s'est inscrit. M. Roland Piquerez en premier.

M. Roland Piquerez : Je voudrais simplement revenir sur la votation du 13 février. Vous avez tous constaté le bon déroulement de cette élection historique du 13 février à Moutier. En tant que Président du bureau de vote, j'aimerais ici féliciter la Chancellerie ainsi que le service Informatique pour l'excellent travail préparatoire qu'ils ont accompli avant et pendant ces votations. Je remercie également tous les membres du bureau de vote pour leur sérieux et leur rapidité. Je pense qu'il ne faut pas toujours critiquer les employés communaux, mais quand ils font un excellent boulot il faut aussi le dire. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Roland Piquerez. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : *L'intervention de M. Francis Pellaton au sujet du point 14 de l'ordre du jour n'est pas audible.*

Mme la Présidente : Merci M. Francis Pellaton. M. Jean-Pierre Maitre.

M. Jean-Pierre Maitre : Madame la Présidente, chers collègues. Je voulais terminer cette séance par un petit clin d'œil. Et comme le Schnapou ne paraît pas cette année, j'ai été assez scotché de lire à la page 17 du procès-verbal qu'à partir du budget 2023 un budget présentant des chiffres verts serait obligatoire. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Jean-Pierre Maitre. La séance est levée et je vous souhaite une bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 h 24

Au nom du Conseil de Ville

La Présidente :

L'Adjointe au Chancelier

D. Sauvain

V. Simonin